

DOSSIER DE PRESSE

3^{ème} édition

DES JOURNÉES NATIONALES d'Action contre l'illettrisme en Martinique...

du 5 au 23 septembre 2016

« Une dynamique collective pour amplifier la prise
de conscience et faire connaître les solutions »

Céline JEROME
Chargée de Mission Régionale Illettrisme
Tél. : 0596 71 21 86
0696 28 91 38

“
Agir ensemble
contre
l'illettrisme
”

Collectivité
Territoriale
de Martinique



SOMMAIRE

Illettrisme... quelques définitions	3
Contexte	4-5
Les journées nationales d'action contre l'illettrisme	6-7
Les actions labellisées	8-12
Les acteurs institutionnels de la lutte contre l'illettrisme	13
Contacts	16

« Agir ensemble contre l'illettrisme »

Pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base

Pour agir efficacement il faut savoir tout d'abord de quoi on parle, de qui on parle et se mettre d'accord sur les mots.



Pour bien comprendre la réalité des personnes concernées par l'illettrisme et leur apporter les solutions appropriées, il est indispensable d'appréhender les différentes situations grâce à des définitions simples et claires pour cesser de confondre illettrisme, analphabétisme et situation d'apprentissage du français comme langue étrangère.

Illettrisme

On parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base, dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme

Alphabétisme

On parle d'alphabétisme pour désigner des personnes qui n'ont jamais été scolarisées. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier niveau d'apprentissage.


Français Langue Etrangère (FLE)

Pour les nouveaux arrivants en France qui ne parlent pas la langue, on parle de FLE.

Il s'agit pour eux d'apprendre la langue du pays où ils résident.

Ces mots définissent donc des situations bien différentes.

L'ILLETTRISME, AUJOUR'HUI ...



**2 500 000 personnes,
soit 7 % de la population âgée de 18 à 65 ans,
ne maîtrisent pas les compétences de base
nécessaires en lecture, écriture et calcul pour**

Au niveau de la Martinique, l'enquête IVQ (Information Vie Quotidienne)¹ menée par l'Insee en 2014 a estimé à 13% la part de la population martiniquaise en difficulté grave ou forte à l'écrit, passant de 34 000 personnes touchées en 2006 à 29 000 personnes.

Le traitement de l'étude est en cours de finalisation mais nous pouvons communiquer sur quelques chiffres clés.

Selon cette enquête, l'illettrisme touche toutes les couches de la population :

- Les hommes sont plus souvent en difficulté face à l'écrit que les femmes : 24% contre 15,4% pour les femmes.
- 22,4 % des demandeurs d'emploi sont en difficulté face à l'écrit.
- 9,7 % des actifs occupés sont en situation d'illettrisme
- 44,4 % travaillent dans le secteur de l'agriculture et la pêche, 27 % dans le secteur de l'industrie manufacturière, 16,6 % sont dans le secteur Autres activités de services et 14 % dans celui de la construction.

L'enquête IVQ de l'Insee Martinique couvre d'autres domaines que celui de la lecture, comme la production écrite, la compréhension orale et le calcul.

¹ Cette enquête a été reconduite en 2014 et les résultats seront disponibles courant novembre 2016.

Selon cette enquête, le phénomène d'illettrisme concerne d'abord :

- les plus âgés,
- les demandeurs d'emploi (notamment de longue durée)
- ainsi qu'une partie importante des habitants du Nord de la Martinique :
 - Zone Centre 9,8 %
 - Zone Sud 10,6 %
 - Zone Nord-Caraïbes 21,2 %
 - Zone Nord-Atlantique 23,3 %

Dans l'enquête relative au recensement de la population, on peut noter qu'une baisse de la population Martiniquaise se confirme en 2013 avec un solde naturel affaibli par le vieillissement de la population, la pyramide des âges se creuse dans la tranche des 20-40 ans avec un déficit de jeunes adultes, une forte hausse des personnes vivant seules ainsi qu'une forte diminution de la taille des ménages. Ces éléments ont un impact sur le taux global de personnes en situation d'illettrisme dénombrées en 2014.

En 2015, dans le cadre des Journées Défense et Citoyenneté, 19,5 % des jeunes reçus sont repérés comme étant en situation d'illettrisme, la moyenne nationale est de 4,3 %.

L'illettrisme est un problème encore trop souvent sous-estimé parce qu'invisible et encore trop souvent tabou parce qu'il n'est pas facile d'en parler avec les personnes concernées. Il est synonyme de gêne, de dépendance et parfois de honte. Pourtant des solutions existent et il est possible de réapprendre quel que soit son âge.



LES JOURNÉES NATIONALES d'Action contre l'illettrisme en Martinique

du 5 au 23 septembre 2016

POUR QUE LE NUMÉRIQUE
PROFITE À TOUS,
MOBILISONS-NOUS
CONTRE L'ILLETTRISME!

La Martinique s'inscrit dans la dynamique...

Pour la 3ème année consécutive, le Centre Ressources Illettrisme de l'AGEFMA et les partenaires locaux participent aux Journées nationales d'action contre l'illettrisme (JNAI).

Instituées par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI), il s'agit d'un véritable temps fort visant à amplifier la prise de conscience et aussi faire connaître les solutions à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme.

Cette année l'accent est mis sur le digital avec pour mot d'ordre :

« **Pour que le numérique profite à tous, mobilisons-nous !** ».

Le développement du numérique est aujourd'hui incontournable.

Enjeu politique, économique, social et pédagogique, le numérique est devenu un savoir et une compétence de base parmi d'autres comme lire, écrire, compter, se repérer dans le temps et l'espace. Et, comme le livre, il donne accès à d'autres savoirs...

La tendance actuelle est à l'individualisation des démarches administratives, au recours croissant au numérique. Elle révèle davantage

les difficultés liées à l'illettrisme et peut conduire à une forme d'effacement progressif des personnes concernées. La maîtrise de tous ces outils devient nécessaire pour accéder à bon nombre de prestations et services.

Il est indispensable d'agir en proposant des solutions adaptées avec une approche du numérique non subie, dont l'usage maîtrisé peut renforcer et permettre de trouver des moyens d'expression, d'action et de reconnaissance aux personnes ne maîtrisant pas les compétences de base.

L'objectif des JNAI est de mettre l'accent sur les actions de proximité mises en œuvre par les acteurs de terrain pour informer et approcher le grand public.

Il s'agit surtout d'amener les personnes touchées par l'illettrisme à se libérer de leurs freins pour se rapprocher de ces professionnels investis, capables de les accompagner à reconquérir l'envie du savoir lire, écrire, compter qui mène à l'émancipation et à l'autonomie d'action.

Cette semaine sera ponctuée de journées portes ouvertes, de débats, de rencontres, de témoignages...

ACTIONS LABELLISEES EN MARTINIQUE



En Martinique, des initiatives sont prises en faveur de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme. Elles sont mises en place par des associations, des structures, des institutions et des entreprises et ne sont pas toujours connues du grand public. Les journées d'action contre l'illettrisme sont une occasion pour mettre en lumière toutes ces initiatives.



Quelles actions peuvent être labellisées ?

L'attribution du label « Agir ensemble contre l'illettrisme » est accordé par l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme) et peut concerner une manifestation, une opération, un temps fort qui peut prendre de multiples formes -conférences, portes ouvertes d'une structure, projections de courts métrages, de films, débats organisés par une association, présentation d'une production, ...,- et qui propose un espace, une intervention, un stand, une mise en lumière sous une forme ou une autre de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme.

On peut également proposer des informations, des ressources, des présentations d'initiatives ou de donner la parole aux acteurs et/ou aux personnes concernées par l'illettrisme.

Les manifestations labellisées «Agir ensemble contre l'Illettrisme» ont pour but de donner une information simple sur l'illettrisme et sur le quotidien des personnes qui y sont confrontées. Elles s'attachent à valoriser les solutions qui existent en mobilisant les médias, en facilitant les rencontres entre les acteurs, les personnes concernées, le grand public, etc.

Les partenaires des Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme : tous les acteurs locaux, engagés dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme, qui se mobilisent pour redonner confiance aux personnes concernées, leur adresser un message positif affirmant que l'on peut renouer avec la lecture et l'écriture quel que soit son âge, et leur permettre de prendre un nouveau départ.

Le Centre Ressources Illettrisme de Martinique, porté par l'AGEFMA, profite de cette semaine pour communiquer sur le numéro vert d'information dédié à la lutte contre l'illettrisme et mis à la disposition des martiniquais afin de poursuivre le travail de sensibilisation

 **N° Vert 0 800 16 15 14**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

du 6
au 9 sept

**CENTRE RESSOURCES
ILLETTRISME**
Mme JEROME Céline
Tél. 0596 71 21 86
celine.jerome@agefma.fr

Sessions de sensibilisation à la lutte contre l'illettrisme

1. Illettrisme : de quoi parle-t-on ?
2. Pourquoi s'intéresser à la maîtrise des savoirs de base
3. Les solutions

« La MDS au cœur des quartiers »

Action 1 : « Caravane de sensibilisation et d'information
à l'illettrisme »

Mercredi 7 sept

16 h – 19 h

**MAISON DUCOSSAISE
DU SAVOIR - MDS**

Mme LE VOURC'H
Christiane
Mme JOSEPH Sylvia
Tél. 0596 60 22 58
0696 22 75 40

mds.illettrisme@gmail.com

Mercredi
7 sept

JMJ FORMATION
Mme Jocelyne JOSEPH-
MATHURIN
Directrice
Tél. 0696 50 23 33
josephmathurin.j@orange.fr

LIRE ET ECRIRE AVEC LE NUMERIQUE

JOURNEE PORTES OUVERTES

Présentation des méthodes de travail

L'écriture par-delà des murs au centre Pénitentiaire de Ducos

Mercredi
7 sept

LABO DES HISTOIRES
Mme Rosita AGNOLY
Directrice d'Antenne
Tél. 0596 70 69 00
rosita@labodeshistoires.com

- . Rencontre avec les familles
- . Mise en œuvre d'ateliers d'écriture pour les détenus

Mercredi
7 sept
9 h - 13 h

AXIOME
M. Fred MERIL
Président
Tél. 0696 75 30 24
fredmeril@live.fr

« Progresser ensemble »

En lien avec le **CCAS de la ville de Trinité**

- . Présentation du dispositif
- . Tenue de stand d'information

Et si on [re]faisait la rentrée ?

Un atelier d'écriture sur la thématique "Et si on [re]faisait la rentrée ?" afin de faire écrire les élèves/étudiants sur la rentrée vécue/rêvée et de dédramatiser cette période. L'atelier d'écriture dure une heure, est animé par les enseignants de Lettres volontaires et s'achève par le partage des productions c'est-à-dire leur lecture à haute voix.

**Jeudi 8 et vendredi 9
Sept**

**Lycée Professionnel
Frantz Fanon de Trinité**

Mme FRANCOISE Laura
laura.francoise@wanadoo.fr

Tél. 0696 43 02 09



ATELIER D'ECRITURE

RSMA

Ateliers d'écriture autour des nouvelles technologies :

- Utilisation des outils favorisant la lutte contre l'illettrisme

Logiciels GERIP

POUR QUE LE NUMERIQUE PROFITE A TOUS

**«Se projeter dans l'environnement numérique...
une priorité »**

- Projection de travaux des apprenants
- Mise en situation sur poste informatique
- Temps d'échange

Table ronde :

« Savoirs de base et numérique, vers une citoyenneté active ou réactive ? »

Vendredi
9 sept
9 H - 13 H

IFNA

M Bruno **LAVIOLETTE**

Tél. 0596 65 35 18

ifnasecretariat@orange.fr

« La MDS au cœur des quartiers »

- **Action 2 :**

« Demi-journée de sensibilisation aux compétences de base autour du numérique »

Vendredi 9 sept
14 h - 17 h

**MAISON DUCOSSAISE
DU SAVOIR - MDS**

Mme LE VOURC'H
Christiane
Mme JOSEPH Sylvia
Tél. 0596 60 22 58
0696 22 75 40

mds.illettrisme@gmail.com

Samedi 10 Sept

9h h – 12 h

PN CONSULTING-MAPTIC

M. Patrick NOLEO

Gérant

Mme Myriam AUGUSTE

Tél. 0596 42 33 70 / 0696 38 31 27

m.auguste.pnc@gmail.com

« D Lettres O Numérique »

Ateliers pour se familiariser aux bonnes pratiques et usages des TIC dans le cadre de leurs projets personnels et professionnels :

- Jeux de table individuels et collectifs pour un usage de divers registres de compétences : numériques, phonétiques, lexicales etc.
- Démarches en ligne
- Echanges

"1001 CLES"

1. Sensibilisation des chefs d'entreprise sur la problématique l'illettrisme
2. Présentation du nouveau dispositif « 101 clés »
3. Les autres dispositifs : 1001 Lettres et CléA

Vendredi 23 Sept

8 h 00

OPCALIA

Mme Gladys MONTLOUIS-CALIXTE

0596 50 79 31

Glawdys.montlouiscalixte@opcalia-martinique.com

LES ACTEURS INSTITUTIONNELS DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME



➤ AU NIVEAU NATIONAL

• L'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme

Créée en octobre 2000 sous forme de Groupement d'Intérêt Public, l'ANLCI est un espace de mobilisation et de travail où tous ceux qui agissent et peuvent agir au niveau institutionnel et sur le terrain se retrouvent pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. C'est un vaste réseau de partenaires qui travaillent ensemble.

Son rôle est de fédérer et d'optimiser les énergies, les actions et les moyens de tous ces décideurs et acteurs pour accroître la visibilité et l'efficacité de leur engagement.

Mesurer : L'ANLCI est chargée de promouvoir, tant au niveau national, territorial, que local, toutes les actions concourant à mesurer, prévenir et agir contre l'illettrisme et à favoriser l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base.

Organiser : Elle favorise la fédération et l'optimisation des moyens mobilisés par l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile dans la lutte contre l'illettrisme.

Outiller : Elle accompagne et aide les acteurs qui réalisent des actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme à se professionnaliser et à développer leurs compétences, pour améliorer la qualité et l'efficacité des services proposés aux personnes concernées.

ANLCI

1, place de l'École – BP 7082

69 348 LYON CEDEX

Tél. : 04 37 37 16 80 – Fax : 04 37 37 16 81

- **La Préfecture,**
- **La Mission régionale de Lutte contre l'Illettrisme,**
- **La Collectivité Territoriale de Martinique,**
- **le Centre Ressources Illettrisme Martinique**

La lutte contre l'illettrisme s'appuie sur un cadre législatif et institutionnel étendu:

- **La loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions** érige la lutte contre l'Illettrisme en priorité nationale avec inscription au Code du Travail (article 24 de la loi).
- **La création, en 2000, de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme qui a succédé au Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme.** Elle a pour but de fédérer et d'optimiser les moyens de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile pour prévenir et résorber l'illettrisme, d'animer et coordonner sa mise en œuvre
- **La Loi du 5 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie.** Elle a créé le Droit Individuel à la Formation (DIF) et mis en place les périodes de professionnalisation au profit des salariés qui ne maîtrisent pas les compétences de base. Ces dispositifs sont venus compléter les actions de formation de base inscrites dans les plans de formation des entreprises.
- **La Loi de mars 2006, pour l'égalité des chances et la création de l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité.** Cette agence devait mettre en place, entre autres missions, des actions en direction des publics rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle sur l'ensemble du territoire national, et devait concourir à la lutte contre l'illettrisme.
- **Le Relevé de décision du Conseil interministériel de l'Outre-mer en date du 6 novembre 2009 - Atelier 7 : Egalité des chances – Promotion de la diversité – Insertion des jeunes.** On y retrouve la nomination d'un sous-préfet à la Cohésion sociale et à la jeunesse chargé de la coordination des acteurs qui œuvrent en faveur des jeunes et qui a pour mission de rendre plus efficaces les politiques publiques dédiées à la lutte contre l'illettrisme, l'insertion sociale et l'égalité des chances.

Cette mission a permis l'élaboration d'un Plan d'action pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme comprenant trois axes :

- Diagnostic et gouvernance ;
- Prévention pour tous les publics ;
- Mesures spécifiques en direction des jeunes et des adultes.

Pour le 3ème plan régional de Prévention et de Lutte contre l'illettrisme qui a été signé le 7 septembre 2015, l'objectif fixé est de faire baisser le taux de 14% de personnes concernés par l'illettrisme à **9,5 %** pour 2018.

- **La circulaire DGEFP N°2008/01 du 3 janvier 2008** a permis de définir des orientations en faveur l'accès aux compétences clés pour une insertion durable dans l'emploi des personnes en difficulté avec les savoirs de base. Ce programme piloté par la DIECCTE Martinique s'adressait prioritairement aux personnes de premiers niveaux de qualification ne maîtrisant pas le socle des compétences clés et souhaitant concrétiser un projet d'insertion dans l'emploi.
- **La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a engagé ce qu'il a été convenu d'appeler « l'Acte III » de la décentralisation.** Elle vient modifier le dispositif de formation professionnelle tout en renforçant les prérogatives de la Région au niveau de la prise en charge des publics. Elle précise que « **la Région a la responsabilité de garantir l'accès de toute personne à la formation professionnelle et qu'elle est compétente vis-à-vis de tous les publics, y compris ceux relevant jusque-là de la compétence de l'Etat** ». Il s'agit donc des publics en situation d'illettrisme, des détenus, des personnes handicapées et des français établis hors de France.

La Mission régionale de Lutte contre l'Illettrisme

Un chargé de mission régional, nommé conjointement par le Préfet de Région et l'ANLCI, avait pour mission première de mettre en œuvre les décisions du Comité de pilotage et d'assurer l'interface entre ce Comité et les instances techniques créées pour les besoins d'élaboration, d'animation et de mise en œuvre du plan régional.

Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 20 juin 2001, les missions du chargé de mission sont les suivantes :

- **Impulser, animer et coordonner les actions** et initiatives des acteurs en déclinaison des orientations définies par le plan régional de prévention et lutte contre l'illettrisme ;

- **être l'interlocuteur des services** déconcentrés de l'état, des collectivités, et des établissements publics impliqués dans la lutte contre l'illettrisme ;
- **Appuyer**, en lien avec le comité technique, les travaux du comité de pilotage et **mettre en œuvre** ses décisions ;
- **Préparer, piloter et animer** le comité technique et les commissions thématiques ;
- **Coordonner l'offre d'appui** aux acteurs sur les territoires ;
- **Coordonner l'ingénierie** de suivi et d'évaluation du plan régional de lutte contre l'illettrisme ;
- **Coordonner l'information et la communication** sur le plan régional.

La Collectivité Territoriale de Martinique

Dans le cadre des nouvelles compétences conférées aux Régions par la loi du 5 mars 2014 «Formation Professionnelle, emploi et démocratie sociale», la collectivité régionale devra mettre en place, avec l'appui technique du Centre Ressources Illettrisme de Martinique, de nouvelles compétences ; notamment, les formations relatives au socle de connaissances et de compétences pour les personnes à la recherche d'un emploi.



Le Centre Ressources Illettrisme Martinique

Le Centre Ressources Illettrisme est **un espace d'animation**.

- Il a pour mission principale l'appui pédagogique et technique à tout acteur de la Lutte contre l'illettrisme.
- Il veille à garantir l'accès du public à l'information en matière de lutte contre l'illettrisme.
- Il diffuse et met à disposition l'information, promeut les actions, les organismes intervenant dans ce domaine, les dispositifs ainsi que les ressources documentaires et pédagogiques disponibles.
- Il contribue à la professionnalisation des acteurs en relation avec les personnes en situation d'illettrisme.

Centre Ressources Illettrisme (CRI)

AGEFMA - Immeuble Foyal 2000
Place Lafcadio Hearn
Rue du Gouverneur Ponton
97200 FORT-DE-FRANCE
Tél. : 0596 71 21 86